



JEROME CAHUZAC
MINISTRE DELEGUE CHARGE DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 9 novembre 2012
N°208

SITUATION MENSUELLE BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2012

Solde Le solde général d'exécution au 30 septembre 2012 s'établit à -85,0 Md€ contre -92,7 Md€ à la même date en 2011.

Le solde général d'exécution s'améliore de 7,7 Md€ par rapport à fin septembre 2011 en cohérence avec la réduction annuelle attendue du déficit budgétaire de l'Etat estimée à 7,2 Md€.



Dépenses

Au 30 septembre 2012, les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 273,3 Md€ contre 270,0 Md€ au 30 septembre 2011.

La progression des dépenses est conforme à la prévision de la loi du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012. La consommation au 30 septembre 2012 montre que la dépense évolue au rythme attendu. En particulier, la charge de la dette est inférieure à la charge exécutée à la même date en 2011, confirmant l'impact positif du niveau historiquement bas des taux d'intérêt et la révision à la baisse de la charge de la dette par rapport à la prévision initiale.

Recettes

Au 30 septembre 2012, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 211,6 Md€ contre 207,3 Md€ à fin septembre 2011.

Les encaissements de recettes fiscales à fin septembre sont en progression de 6,0 Md€ par rapport à 2011. Ces recouvrements sont en ligne avec la prévision de recettes pour 2012 révisée, présentée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2013. Cette prévision est en baisse de 2,1 Md€ par rapport à la prévision de la loi du 16 août 2012 de finances rectificative pour 2012, compte tenu principalement de la prise en compte des déclarations d'impôt sur le revenu à présent connues et de la confirmation du rythme plus soutenu des remboursements et dégrèvements d'impôts locaux.

Le produit des recettes non fiscales enregistré à fin septembre s'élève à 9,5 Md€, contre 11,1 Md€ à fin septembre 2011. L'écart résulte notamment du moindre niveau des bénéfices des entreprises financières (Caisse des dépôts et consignations, Banque de France), que ne compensent pas les recettes exceptionnelles relatives au culot d'émission des anciens billets libellés en francs (0,5 Md€) et les recettes liées à la procédure d'attribution d'autorisations d'utilisation de fréquences hertziennes dans la bande 800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public (fréquences dites « 4G », 1,3 Md€).

Comptes spéciaux

Le solde des comptes spéciaux s'établit à - 23,3 Md€ à fin septembre 2012 contre - 30,0 Md€ à fin septembre 2011.

L'évolution, à fin septembre, du solde des comptes spéciaux reste encore peu significative compte tenu de mouvements conséquents attendus d'ici la fin de l'année sur nombre d'entre eux.

Contact presse :

Cabinet de Jérôme CAHUZAC : 01 53 18 43 08